



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://www.lleida.net/docs/inversores/en/20180918_HRelev.pdf

ES https://www.lleida.net/docs/inversores/es/20180918_HRelev.pdf

ZH https://www.lleida.net/docs/inversores/zh/20180918_HRelev.pdf

À Madrid, le 18 septembre 2018

Fait Pertinent

Convocation Assemblée générale extraordinaire

En vertu des dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le Décret royal législatif 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 6/2018 du Marché Alternatif Boursier (MAB), nous mettons à votre disposition les informations suivantes :

Par résolution du Conseil d'administration du 17 septembre 2018, se convoque une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui aura lieu au siège social de l'entreprise, sis à Madrid, 42, calle General Lacy, le 29 octobre 2018 à 10 heures, en première convocation, soit le 30 octobre 2018, même endroit et heure, en deuxième convocation, afin de délibérer et, le cas échéant, d'adopter des accords concernant les questions comprises dans l'ordre du jour présent dans cette communication.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement, à Madrid, le 18 septembre 2018

LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Francisco Sapena Soler

PDG et Président Conseil Administration

LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Convocation Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Par résolution du Conseil d'administration du 17 septembre 2018, se convoque une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui aura lieu au siège social de l'entreprise, sis à Madrid, 42, calle General Lacy, le 29 octobre 2018 à 10 heures, en première convocation, soit le 30 octobre 2018, même endroit et heure, en deuxième convocation, afin de délibérer et, le cas échéant, d'adopter des accords concernant les questions comprises dans le suivant

Ordre du jour

Premier. - Demande d'admission de la totalité des actions de l'Entreprise en tant que "dual listing o technical listing" du Marché Euronext Growth de Paris et appropriation au Conseil administration.

Complément d'information de la Convocation

Les actionnaires qui représentent, au moins, cinq pour cent du capital social pourront demander à ce que soit publié un complément d'information à la présente convocation de l'Assemblée générale des actionnaires, incluant un ou plusieurs points de l'ordre du jour. L'exercice de ce droit devra s'effectuer au moyen d'une notification faisant foi, qui devra être reçue au domicile social de LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A., sis à Madrid, 42, calle General Lacy, dans un délai de cinq jours à compter de la publication de la présente convocation.

Droit de présence et de représentation

Pourront assister à l'Assemblée, de droit, les titulaires d'action figurant comme tel sur le Registre comptable d'inscriptions en compte, cinq jours avant l'Assemblée, ce dont ils pourront attester soit via la carte d'assistance dédiée, soit via un certificat expédié par l'une des entités autorisées juridiquement, soit via tout autre document, conforme au droit, qui atteste de son statut d'actionnaire. Les actionnaires qui ne peuvent assister personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par une autre personne, en respectant les conditions et formalité requises par les Statuts sociaux et la loi espagnole de Sociétés par action.

Droit d'information

Tout actionnaire a le droit d'examiner et d'avoir accès, au siège social ou par envoi, immédiat et gratuit, aux documents suivants soumis à l'approbation ou diffusés pour information de l'Assemblée générale :

- La présente convocation.

- Le texte intégral des propositions d'accords correspondants aux points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Jusqu'au septième jour précédant l'assemblée générale, les actionnaires pourront solliciter le conseil d'administration à propos des sujets abordés par l'ordre du jour, des informations ou clarifications qu'ils estiment devoir être précisées, ou formuler par écrit les questions qu'ils estiment pertinentes.

Nous rappelons aux actionnaires que la première convocation de l'Assemblée générale aura lieu à la date, l'horaire et le lieu précisés ci-dessous.

Lleida, le 18 septembre 2018

Le président du Conseil administration Francisco José
Sapena Soler